

COMMUNE DE SATILLIEU**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU VENDREDI 14 AVRIL 2017

- **PRESENTS** : M. GIRAUD – Mme VERCASSON – MM AUTERNAUD -
SERVANTON - CIBAUD – DUMONT - REYNAUD -
SCHWOB
Mmes BAYLE - CHANTEPY – DESAINT - OLAGNON
- **ABSENTS EXCUSES** : M. S. GRANGE pouvoir à M. M. AUTERNAUD
M. F. DELAVIS pouvoir à M. J. SCHWOB
M. J. PILI pouvoir à M. M. DUMONT
Mme S. GIRAUD pouvoir à Mme M. VERCASSON
Mme C. SONIER pouvoir à Mme V. BAYLE
Mme N.FOMBONNE
- **SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Marie VERCASSON
- **Assistait à la réunion** : Monsieur François BRIALON



C'est Madame Marie VERCASSON qui est élue secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 17 Mars 2017. Il est approuvé à l'unanimité ; l'ordre du jour est ensuite abordé.



Au préalable, Monsieur le Maire remercie les parents d'élèves et les enseignants de l'école publique ainsi que l'agent communal qui ont déménagé le mobilier du premier étage de l'école le Samedi 08 Avril 2017.

**▶ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire Invite le Conseil à se prononcer sur les taux d'imposition qu'il serait nécessaire d'appliquer aux trois taxes locales pour l'année 2017 qui

représentent la part principale des recettes du budget général de la commune. Il présente aux élus un tableau où figurent les pourcentages décidés pour l'année 2016 ainsi qu'une simulation de ces taux avec les recettes prévisionnelles pour l'année 2017. La Commission Municipale des Finances, lors de sa réunion en date du Lundi 10 Avril 2017 a suggéré de ne pas modifier les taux de ces contributions, ce qui donne les résultats suivants :

NATURE	PRODUIT FISCAL À RECOUVRER	TAUX
Taxe d'habitation	111.480	6,00 %
Taxe foncière bâti	189.088	14,09 %
Taxe foncière non bâti	23.499	60,72 %
TOTAL	324.067	

Après délibération et à la majorité, le Conseil adopte les taux d'imposition, sus indiqués qui seront applicables au titre de l'année 2017.

► **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet du budget primitif de la commune pour l'année 2017 qui a été élaboré par la Commission Municipale des Finances, lors de sa réunion du Lundi 10 Avril 2017. Il est composé des éléments suivants :

A) - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) - LES DEPENSES

- Chapitre 011 – Charges à caractère général	265.000,00
- Chapitre 60 – Achats et variations de stocks	111.800,00
- Chapitre 61 – Services extérieurs	101.300,00
- Chapitre 62 – Autres services extérieurs	45.400,00
- Chapitre 63 – Impôts, taxes et versements assimilés	6.500,00
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	359.140,00
- Chapitre 63 – Impôts, taxes	4.440,00
- Chapitre 64 – Charges de personnel	354.700,00
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	183.563,00
- Chapitre 66 – Charges financières	9.887,90
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1.000,00
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues	15.991,88
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	240.000,00
<u>TOTAL</u>	1.074.582,78

2) - LES RECETTES

- Chapitre 013	- Atténuation de charges	37.000,00
- Chapitre 70	- Produits des services, domaine et ventes diverses	7.560,00
- Chapitre 73	- Impôts et taxes	432.173,00
- Chapitre 74	- Dotations, subventions et participations	477.036,00
- Chapitre 75	- Autres produits de gestion courante	22.000,00
- Chapitre 77	- Produits exceptionnels	5.000,00
- Chapitre 002	- Résultat de fonctionnement reporté :	93.813,78
<u>TOTAL</u>		1.074.582,78

B) - SECTION D'INVESTISSEMENT

1) - LES DEPENSES

- Chapitre 16	- Emprunts et dettes assimilées	78.017,37
- Chapitre 20	- Immobilisations incorporelles	22.000,00
- Chapitre 21	- Immobilisations corporelles	662.654,00
- Chapitre 23	- Immobilisations en cours	193.538,00
- Chapitre 001	- Déficit d'investissement reporté	390.394,09
- Chapitre 020	- Dépenses imprévues	23.730,63
	- Restes à réaliser Année 2016	13.350,00
<u>TOTAL</u>		1.383.684,09

2) - LES RECETTES

- Chapitre 10	- Dotations, fonds divers et réserves	371.574,09
- Article 10222	- Fonds de Compensation de la TVA	62.000,00
- Article 10223	- Taxe Locale d'Equipement	1.000,00
- Article 10226	- Taxe d'Aménagement	3.000,00
- Article 1068	- Excédent de fonctionnement capitalisé	305.574,09
- Chapitre 021	- Virement à la section de fonctionnement	240.000,00
- Chapitre 13	- Subventions d'investissement reçues	214.440,00
- Chapitre 16	- Emprunts et dettes assimilées	300.000,00
- Article 024	- Produits des cessions d'immobilisation	159.500,00
	- Restes à réaliser Année 2016	98.170,00
<u>TOTAL</u>		1.383.684,09

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2017.

► VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2017

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet du budget primitif annexe du service d'assainissement de la commune qui a été avalisé par la Commission Municipale des Finances lors de sa réunion en date du Lundi 10 Avril 2017. Il se présente comme suit :

A- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) - LES DEPENSES

- Chapitre 60	- Achats et variations des stocks	3.000,00
- Chapitre 61	- Services extérieurs	5.000,00
- Chapitre 62	- Autres services extérieurs	2.600,00
- Chapitre 64	- Charges de personnel	4.000,00
- Chapitre 65	- Charges diverses de gestion courante	3.000,00
- Chapitre 042	- Opérations d'ordre entre sections	50.860,90
- Article 022	- Dépenses imprévues	680,10
- Article 023	- Virement à la section d'investissement	23.000,00
<u>TOTAL</u>		92.141,00

2) - LES RECETTES

- Chapitre 70	- Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	50.000,00
- Chapitre 74	- Subvention d'exploitation	10.000,00
- Chapitre 042	- Opérations d'ordre entre sections	32.141,00
<u>TOTAL</u>		92.141,00

B- SECTION D'INVESTISSEMENT

1) - LES DEPENSES

- Chapitre 040	- Opérations d'ordre entre sections	32.141,00
- Chapitre 23	- Immobilisations en cours	261.380,00
- Article 020	- Dépenses imprévues	903,35
- Article 001	- Déficit d'investissement reporté	48.454,23
	- Restes à réaliser Année 2016	251.058,50
<u>TOTAL</u>		593.937,08

2) - LES RECETTES

- Article 10222	- FCTVA	9.082,00
- Article 1068	- Excédent de fonctionnement capitalisé	172.494,18
- Chapitre 13	- Subventions d'investissement	112.500,00
- Chapitre 16	- Emprunts et dettes assimilés	106.000,00
- Chapitre 040	- Opérations d'ordre entre sections	50.860,90
- Article 021	- Virement section de fonctionnement	23.000,00
	- Restes à réaliser Année 2016	120.000,00
	<u>TOTAL</u>	593.937,08

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil entérine le budget primitif annexe du service d'assainissement de la commune pour l'année 2017.

► **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DU FAURE POUR L'ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du budget primitif annexe de la zone artisanale du Faure qui a été adopté par la Commission Municipale des Finances, lors de sa réunion en date du Lundi 10 Avril 2017. Il est constitué par les données suivantes :

A) - SECTION DE FONCTIONNEMENT**1) - LES DEPENSES**

- Chapitre 042	- Opérations d'ordre de transfert entre sections	72.000,00
- Article 002	- Déficit de fonctionnement reporté	300,00
	<u>TOTAL</u>	72.300,00

2) - LES RECETTES

- Chapitre 70	- Ventes diverses	72.000,00
- Chapitre 74	- Autres attributions et participations	300,00
	<u>TOTAL</u>	72.300,00

B) - SECTION D'INVESTISSEMENT**1) - LES DEPENSES**

- Article 001	- Déficit d'investissement reporté	69.921,75
- Article 020	- Dépenses imprévues	2.078,25
	<u>TOTAL</u>	72.000,00

2) - LES RECETTES

- Chapitre 040	- Opération d'ordre de transfert entre sections	72.000,00
<u>TOTAL</u>		<u>72.000,00</u>

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil avalise le budget primitif annexe de la zone artisanale du Faure pour l'année 2017.

► **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ POUR L'ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet du budget primitif annexe de la Maison de santé pour l'année 2017 qui a reçu un avis favorable de la Commission Municipale des Finances, lors de sa réunion en date du Lundi 10 Avril 2017 ; Il se compose comme suit :

C) - SECTION DE FONCTIONNEMENT**1) - LES DEPENSES**

- Chapitre 60	- Achats et variations des stocks	1.500,00
- Chapitre 61	- Services extérieurs	1.200,00
- Chapitre 63	- Impôts, taxes et versements assimilés	500,00
- Chapitre 66	- Charges financières	1.000,00
- Article 022	- Dépenses imprévues	220,00
<u>TOTAL</u>		<u>4.420,00</u>

2) - LES RECETTES

- Chapitre 75	- Autres produits de gestion courante	4.420,00
<u>TOTAL</u>		<u>4.420,00</u>

D) - SECTION D'INVESTISSEMENT**1) - LES DEPENSES**

- Chapitre 16	- Emprunts et dettes assimilés	5.000,00
- Chapitre 20	- Immobilisations incorporelles	35.000,00
- Chapitre 23	- Immobilisations corporelles	265.000,00
- Chapitre 020	- Dépenses imprévues	3.000,00
<u>TOTAL</u>		<u>308.000,00</u>

2) - LES RECETTES

- Chapitre 13	- Subventions d'investissement reçues	190.000,00
- Chapitre 16	- Emprunts et dettes assimilés	118.000,00
<u>TOTAL</u>		308.000,00

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif annexe de la maison de santé pour l'année 2017.

► **SOUSCRIPTION D'UN PRÊT RELAIS**

Monsieur le Maire avise le Conseil de la nécessité de contracter un prêt relais auprès d'un Etablissement bancaire afin d'assurer la trésorerie nécessaire à l'important programme de travaux à engager au titre de l'année 2017 (rénovation école – aménagement d'une maison de santé – réhabilitation du réseau public d'assainissement) dans l'attente de l'encaissement de toutes les subventions prévues pour ces différentes opérations.

- Plusieurs organismes ont été consultés :

1°) LA CAISSE D'EPARGNE :

La Caisse d'Epargne propose un crédit relais.

- Objet : Dépenses d'investissement
- Montant : 300.000,00 €
- Mise à disposition des fonds : Versement intégral des fonds au plus tard 6 mois à compter de la mise en place du contrat de prêt
- Durée : 18 mois à compter de la date de point de départ de l'amortissement (fixée 6 mois après la date de signature du contrat par le prêteur)
- Taux d'intérêts fixe : 0,79 %
(Remboursement du capital IN FINE)
- Paiement des échéances des intérêts : Trimestrielle
- Modalités de remboursement du capital : A son gré pour tout ou partie des fonds mis à disposition
(Remboursement sans pénalité ni indemnité)
- Frais de dossier : Néant
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt

2°) LE CREDIT AGRICOLE :

Le Crédit Agricole propose un prêt relais.

- Objet : Prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA
- Montant : 300.000,00 €
- Mise à disposition des fonds : Possible à tout moment
- Durée : 12 mois

<u>Taux d'intérêts</u> :	Moyenne mensuelle E3M (0%) + 1,00 %
<u>Paiement des échéances des intérêts</u> :	Les intérêts ne courent que sur les sommes utilisées, sans capitalisation, payables trimestriellement à terme échu
<u>Modalités de remboursement du capital</u> :	Possibilité de remboursement anticipé total ou partiel
<u>Frais de dossier</u> :	600,00 €
<u>Commission d'engagement</u> :	Néant
<u>Commission de mouvement</u> :	Néant
<u>Commission de non utilisation</u> :	Néant

3°) LE CREDIT MUTUEL :

Le Crédit Mutuel propose un prêt de 15 ans ou 20 ans

- <u>Montant</u> :	300.000,00 €
<u>Durée</u> :	15 ans
<u>Taux d'intérêts fixe</u> :	1,15 %
<u>Périodicité</u> :	Trimestrielles
<u>Montant Echéance</u> :	5.450,81 €
<u>Total d'intérêts</u> :	27.048,53 €
<u>Frais de dossier</u> :	300,00 €

<u>Montant</u> :	300.000,00 €
<u>Durée</u> :	20 ans
<u>Taux d'intérêts fixe</u> :	1,40 %
<u>Périodicité</u> :	Trimestrielles
<u>Montant Echéance</u> :	4.305,98 €
<u>Total d'intérêts</u> :	44.478,78 €
<u>Frais de dossier</u> :	300,00 €

Après délibération, le Conseil décide de souscrire un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions susmentionnées et il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir. La dépense correspondante aux intérêts sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 66111.

► AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'avenant au contrat général d'assurance dommages aux biens conclu avec la société SMACL Assurances qu'il serait nécessaire de souscrire afin de l'adapter aux changements enregistrés ces derniers mois dans la nature et la composition des risques assurés. En conséquence, le montant de la cotisation annuelle due par la commune subit une diminution de 2 696,49 € au titre de l'année 2017 du fait de la vente du presbytère. Après délibération, le Conseil avalise les termes de ces nouvelles dispositions et il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'avenant N°1 au contrat général

d'assurance dommages aux biens à intervenir avec la SMACL. La recette correspondante sera affectée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 7788.

► **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES POUR L'ARDÉCHOISE 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que chaque année la commune participe aux frais d'organisation du passage de la course cyclo-touriste de l'Ardéchoise. Une subvention exceptionnelle d'un montant de 160,00 € était prévue pour être allouée au Comité des fêtes au titre de l'année 2016, mais elle n'a pas été payée à cette association locale. En conséquence, il serait opportun de faire procéder au règlement de cette contribution.

Après délibération, le Conseil autorise le paiement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section fonctionnement, compte 6288.

► **DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITÉ DES FÊTES POUR LE REPAS DU TROISIÈME ÂGE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une correspondance de Madame la Présidente du Comité des Fêtes en date du 12 Avril 2017 qui demande la contribution de la commune pour le repas offert à toutes les personnes âgées de SATILLIEU le Samedi 08 Avril 2017 à la salle des fêtes. Le coût de ces festivités est estimé à 2.055, 00 € selon le détail suivant :

- Restaurant :	1.150, 00 €
- Fournitures diverses :	345, 00 €
- Animations :	560, 00 €
TOTAL :	2.055, 00 €

Après délibération, le Conseil accepte d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention d'un montant de 1 000,00 € permettant de participer aux frais du repas annuel des habitants de la commune âgés de plus de 65 ans. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574.

► **RÉPARATION DE LA SALEUSE AUTOPORTÉE DU SERVICE DE VOIRIE**

Monsieur le Maire annonce au Conseil que la trémie qui équipe le camion du service de voirie présente de très sérieuses détériorations liées à l'usure de ce matériel qui est utilisé à l'occasion des opérations de viabilité hivernale. En effet, cette saleuse autoportée acquise en Décembre 2003 est rongée par la rouille au niveau de la vis sans fin qui permet l'épandage du sel sur les voies communales. Ce matériel s'avère indispensable pour les employés communaux car il permet des interventions rapides et très efficaces au niveau des tâches de déneigement.

- L'entreprise VILLETON propose ses services pour un coût de 9.680,77 € TTC.

Après délibération, le Conseil est favorable à l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188.

▶ **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA VOIRIE AU QUARTIER DE L'ENCLOS**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de l'état très dégradé de la voirie aux abords de l'aire de collecte des ordures ménagères située au quartier de l'Enclos, face à la maison de retraite.

- L'entreprise DUCOIN peut réaliser les travaux de réhabilitation nécessaires pour un coût de 7.308,72 € TTC.

Après délibération, le Conseil accepte l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2152.

▶ **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'engager temporairement une personne qui serait chargée de la distribution des bulletins d'informations communales à tous les foyers de la commune. C'est le moyen le plus efficace pour être sûr que cette publication parviendra aux habitants de SATILLIEU.

Après délibération et,

- Vu la loi N° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

- Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales et notamment l'article 3-1°

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité, pour une période d'une semaine. Cet agent sera embauché au grade d'Agent Technique de deuxième classe à temps complet, tout en précisant que pour nécessité de service, il pourra être amené à effectuer des heures complémentaires. Sa rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 374. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6413.

▶ **DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES**

Monsieur le Maire évoque au Conseil l'obligation légale qui est faite à l'assemblée de désigner les habitants de la commune qui pourraient être appelés à siéger en qualité de jurés auprès de la cour d'assises du Département. Le tirage au sort réalisé à partir de la liste électorale par Madame Christèle OLAGNON, Conseillère Municipale a donné les résultats suivants :

- Madame Barbara RIFFARD épouse FREYCHET, 200 chemin du Bouvier
- Monsieur Pierre GIRAUD, 175 le Mont
- Monsieur Dimitri FAURITTE, 18 cité de Peyrard
- Monsieur Gérard CHAZAL, 310 rue Jean Moulin
- Madame Marie-José PLOYON épouse MOULY, 11 cité de Peyrard
- Madame Josiane BALAY épouse PONSARD, 100 Peysot

Après délibération, le Conseil entérine la nomination des personnes sus-indiquées, dont la liste sera transmise à Monsieur le président du tribunal de grande instance de Privas.

► REPLACEMENT DE L'ÉPAREUSE DU SERVICE DE VOIRIE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick SERVANTON, Adjoint au Maire, qui rappelle au Conseil que le plan de désherbage de la commune a été rédigé par les bureaux d'études Agrostis et Brassica entre 2015 et 2016. Ce plan a permis d'engager une réflexion sur l'usage des produits phytosanitaires par notre collectivité pour l'entretien des voiries ainsi que des espaces verts. Des objectifs d'entretien ont été définis pour l'ensemble des zones entretenues par le service municipal. Pour chacun de ces secteurs, la mise en œuvre de techniques alternatives a été préconisée afin de limiter l'usage des pesticides. Néanmoins, ces évolutions de pratiques nécessitent l'acquisition de matériel spécifique permettant de désherber sans avoir à utiliser des produits phytosanitaires. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil d'acheter une épareuse dotée d'une brosse avec système de désherbage hydraulique. Ce matériel viendra en remplacement de l'épareuse qui équipe le tracteur de la commune depuis 1998 et qui ne tardera pas à être réformé.

Trois fournisseurs ont été consultés :

- Ets PEILLET	Coût : 49.800,00 € TTC
- Ets MECAGRI	Coût : 50.400,00 € TTC
- Ets NOREMAT	Coût : 47.768,40 € TTC

Après délibération, le Conseil décide d'acquérir une épareuse auprès des Ets NOREMAT pour un coût de 47.768,40 € TTC et il sollicite la participation de l'Agence de l'eau la plus élevée possible afin de mener à bien cette transaction. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2188. Cette délibération annule et remplace la délibération prise par notre assemblée lors de sa réunion en date du Vendredi 17 Mars 2017.

► PROJET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (TROISIÈME ET QUATRIÈME TRANCHE)

- Contrat de travaux subséquents N°2

Monsieur le Maire communique au Conseil les résultats de la consultation des entreprises qui a été lancée, consécutivement au marché accord cadre de travaux conclu avec les entreprises DUCOIN, MOUNARD et SOGEA RHÔNE-ALPES pour la réalisation du programme de réhabilitation du réseau public d'assainissement (troisième et quatrième tranche).

ENTREPRISES	COÛT TTC
DUCOIN	201.750,61 €
MOUNARD	230.644,26 €
SOGEA	Pas de proposition

Après délibération, le Conseil prend acte de ces propositions et il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travaux subséquent N°2 avec l'entreprise DUCOIN. La dépense correspondante sera imputée au budget annexe de l'assainissement, section investissement, compte 2315.

► PROJET DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

1°) - Résultat de la consultation des entreprises

Monsieur le Maire annonce au Conseil les résultats de la consultation des entreprises concernant le projet de rénovation de l'école publique. Il communique aux élus un état des propositions constatées ainsi que le choix opéré par la Commission Municipale d'Appel d'Offres, lors de ses réunions en dates des lundi 3 Avril et 10 Avril 2017. Ce document dresse un état récapitulatif des entreprises ayant présenté leurs devis par rapport au descriptif technique de cette opération.

- Estimation : 216 750,00 € HT soit 260 100 € TTC

ENTREPRISES	MONTANT TTC	OBSERVATIONS
Lot n° 1 : Démolition – gros œuvre		
BLACHON	49.927, 08 €	
SMG	50.997, 36 €	
GIRARD	64.508, 59 €	
OLIVEIRA	50.208, 84 €	Retenue
BATIR	50.522, 56 €	
Lot n° 2 : Couverture - Zinguerie		
BERNARD	12.335, 17 €	
MHV	6.256, 80 €	Retenue
Lot n° 3 : Menuiseries extérieures et intérieures		
BOURRET	40.219, 20 €	
SALLES	39.099, 60 €	Retenue
HUCHET	43.706, 88 €	
M.G.P.	42.271, 92 €	
M.H.V.	44.998, 80 €	
Lot n°4 : Plâterie - peinture		
PERRIER - CHARREL	55.257, 12 €	
PETRUS - CROS	55.485, 24 €	
TEDESCHI	61.575, 60 €	
FOMBONNE	62.899, 44 €	
SNB	56.402, 89 €	
IDEAL	51.511, 45 €	Retenue
MAZET	60.283, 92 €	
Lot n° 5 : Carrelage – faïences - sols		
SIAUX	14.341, 80 €	Retenue
GANON SAS	15.021, 37 €	
TEDESCHI	20.287, 20 €	
BERTHIER	17.616, 20 €	
MAZET	18.116, 28 €	
Lot n° 6 : Serrurerie		
C.M.S.	9.021, 00 €	
FARIZON	9.429, 60 €	
CHOMEL	5.990, 47 €	Retenue
ERCM	12.293, 40 €	

BORET	8.947, 80 €	
Lot n° 7 : Electricité – courants faibles - ventilation		
GRENOT	29.979, 80 €	
TEIL	19.501, 30 €	Retenue
Lot n° 8 : Plomberie – sanitaires - chauffage		
BESSET	10.288, 80 €	Retenue
SALLEE	21.419, 78 €	
BASTIN	10.136, 04 €	
FEASSON	12.880, 80 €	

Après délibération, le Conseil prend bonne note de ces suggestions et conformément à la décision de la Commission Municipale d'Appel d'Offres du Lundi 10 Avril 2017, il décide de confier ces travaux aux entreprises sus-indiquées pour un montant total de 197.199, 12 € TTC.

2°) - Marchés de travaux avec les entreprises adjudicataires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la liste des entreprises qui ont été retenues pour effectuer les travaux de rénovation de l'école publique pour un montant total de travaux de 164.332, 60 € HT soit 197.199,12 € TTC, selon le détail suivant :

LOTS	ENTREPRISES	COÛT TTC
Démolition – Gros œuvre	OLIVEIRA	50.208, 84 €
Couverture - Zinguerie	M.H.V.	6.256, 80 €
Menuiseries extérieures et intérieures	SALLES	39.099, 60 €
Plâtrerie - Peinture	I.D.A.L.	51.511, 51 €
Carrelage – Faïences – Sols souples	SIAUX	14.341, 80 €
Serrurerie	CHOMEL	5.990, 47 €
Electricité – Courants faibles - Ventilation	J.L.T.	19.501, 30 €
Plomberie – Sanitaire - Chauffage	BESSET	10.288, 80 €
TOTAL		197.199, 12 €

Après délibération, le Conseil mandate Monsieur le Maire pour signer les marchés à procédure adaptée à intervenir avec les entreprises sus-indiquées. La dépense totale correspondante sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 21312.



~ La parole est laissée aux conseillers municipaux :

Madame Fabienne CHANTEPY demande où en est l'affaire de l'hôtel du Pont. Monsieur le Maire lui apprend que l'audience auprès de la chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Nimes a été reportée au Vendredi 29 Septembre 2017. Toutefois et après un entretien en mairie avec Madame Laëtitia MALOSSANE, elle a déposé un dossier d'autorisation de travaux conforme aux préconisations de

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. En conséquence, Monsieur le Maire a signé cette demande de régularisation avec un avis favorable.

Monsieur Jérôme SCHWOB suggère à l'assemblée d'organiser l'accueil officiel de Monsieur Gilles LAMANDE qui vient d'installer un atelier de carrosserie dans le bâtiment de Monsieur Thierry CAZAUX à la Zone Artisanale du Faure.

Bonne note est prise de cette initiative.

Madame Marie VERCASSON informe le Conseil des prochains événements suivants :

- a) Le fonctionnement du centre aéré de ROIFFIEUX est ouvert aux enfants de la commune ainsi que le club ados qui est installé dans le local de l'ancienne cantine scolaire à l'Enclos pendant les vacances de Pâques.
- b) L'atelier cirque prévu par l'AFR de ROIFFIEUX qui devait avoir lieu pendant les vacances de Pâques est reporté aux vacances de la Toussaint, faute de participation suffisante étant donné que sept enfants seulement étaient inscrits. Il y a lieu de noter que la Communauté de Communes prend intégralement à sa charge cette animation qu'elle finance à hauteur de 1 600,00 €.
- c) En ce qui concerne la foire d'antan, Madame Marie VERCASSON adresse tous ses remerciements à Mesdames Véronique BAYLE, Christèle OLAGNON et Carine COLTELLI, Messieurs Dominique DEGACHE, Samuel GRANGE et Jérôme CARROT ainsi qu'à tous les membres du Comité des Fêtes qui ont contribué au succès de cette manifestation. Elle remercie aussi la batterie fanfare les Bleuets pour leur participation au bon déroulement de cette journée et M. Cyprien MONTEYREMARDE pour son prêt de matériel de sonorisation. Elle remercie également à M. ROUCHON pour le prêt de ses voitures anciennes.
- d) Au niveau des animations culturelles programmées par l'APSOAR pour la commune, elle signale qu'une pièce est en cours de création. Le deuxième atelier se tiendra le Vendredi 05 Mai de 10h30 à 17h30 à la salle Don Quichotte. Ce travail sera clôturé par un spectacle le samedi de l'Ascension. Un programme précis de cette journée sera communiqué sur le site de la Mairie et sur le panneau lumineux.



~ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.